



## Formulaire de plainte

### Comment déposer une plainte à l'endroit d'un commissaire de la CISR

Toute personne peut déposer une plainte à l'endroit d'un commissaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) pour tout comportement qu'elle croit contraire au *Code de déontologie des commissaires de la CISR*.

Pour de plus amples renseignements, consultez la *Procédure pour déposer une plainte à l'endroit d'un commissaire* disponible sur le site Web de la CISR à l'adresse suivante : [www.cisr-irb.gc.ca](http://www.cisr-irb.gc.ca).

Pour déposer une plainte à l'endroit d'un commissaire, veuillez remplir le formulaire suivant et le faire parvenir à l'adresse suivante :

#### Directeur, Bureau de l'intégrité

Siège de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada  
Place Minto – Édifice Canada  
344, rue Slater, 14<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K1  
Canada

Il est également possible de déposer une plainte par courriel en l'acheminant au directeur du Bureau de l'intégrité à l'adresse suivante : [Integrity-Integrite@irb-cisr.gc.ca](mailto:Integrity-Integrite@irb-cisr.gc.ca).

Coordonnées du plaignant		
Prénom		Nom de famille
Téléphone		Adresse électronique
Adresse postale		
Numéro et rue		Appartement
Ville	Province	Code postal

Renseignements sur la plainte	
Nom du commissaire	Numéro de dossier de la CISR (le cas échéant)
Date des actes qui ont mené à la plainte	Lieu de la procédure de la CISR (le cas échéant)



## Description de votre plainte

Dans vos propres mots, décrivez la conduite du commissaire. Veuillez fournir suffisamment de renseignements pour que la CISR comprenne la nature de votre plainte. Veuillez fournir toute information supplémentaire qui pourrait appuyer votre plainte.

N'oubliez pas que la plainte doit porter sur la conduite d'un commissaire. Une plainte portant sur la décision d'un commissaire ne sera pas acceptée.